

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2010

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT - (n° 2513)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Féron, M. Mathus
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Institut français »,

les mots :

« Institut français-Victor Hugo ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.